

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 23 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard FAVIER, Maire.

Présents : Mr FAVIER Bernard, Mr GOUYON Gilles, Mr MOURLON Gérard, Mme ALVES Pierrette, Mme COMBEMOREL Sophie, Mr GIRAUD Patrice, Mr LECUYER Lionel, Mme BAGNAUD Marie-Claude, Mr DESAUNOIS Laurent, Mr BERAUD Christophe, Mme BARBECOT Annie, Mme LEBRETON Marie, Mme GIRAUDET Stéphanie, Mrs GRENAT Claude, LASCIOUVE Jean-Claude.

Absents excusés :

Mme GIRAUDET Stéphanie a été élue secrétaire.

DPU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut utiliser son droit de préemption pour la vente suivante :

- Mme LOPES Isabelle vend sa parcelle AB 121 (Bourg) à Mr MACQUART Philippe pour un montant de 16 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette propriété, aucun projet n'étant envisagé sur ce secteur.

SALLE DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande a été faite en mairie pour l'acquisition d'un four à micro ondes et d'une hotte.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'acquisition d'un four à micro ondes et d'une hotte. L'installation se fera par les employés communaux.

Une demande a été faite pour l'installation d'une planche à langer. Le Conseil décide de regarder si cela est possible.

SUBVENTION « ALIAS 63 »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle association « ALIAS 63 » a été créée sur la commune, dans le but de soutenir un projet de « Création d'un Lieu de Vie & d'Accueil en Combrailles ».

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 200 € à cette nouvelle association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Donne l'autorisation de verser une subvention de 200 € à l'association « ALIAS 63 ».
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

TRESOR PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de délibérer sur le taux de l'indemnité de conseil 2015 attribuée à Mme LABBE Marie-France receveur à Saint Gervais d'Auvergne, pour la période du 1^{er} janvier au 31 août. Soit un montant de 266.52 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser la totalité de son indemnité à Madame Marie-France LABBE soit 266.52 €

LA MONTAGNE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu Mr Philippe MORGE, promoteur des ventes « Centre France » pour la présentation de « FLUXD'ACTU » pour le site internet de la commune. Avantages pour la commune :

- Enrichissement du site de la commune
- Accès gratuit à des articles payants dans les colonnes du journal
- Source d'information fiable et crédible
- Flux paramétrables selon nos souhaits
- Faible coût d'engagement et tarification adaptée selon la taille de la commune

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose que Marie-Claude BAGNAUD et Patrice GIRAUD prennent contact avec Mr Philippe MORGE.

Mme BAGNAUD propose également de faire une réunion de la Commission Communication pour voir se qui peut être amélioré sur le site internet de la commune.

ASSOCIATION « AERO CLUB DES COMBRAILLES »

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent Conseil, il avait été décidé qu'un choix serait fait à la prochaine réunion concernant la location annuelle demandait à l'association. Les démarches assurances, contrat avec d'autres aéroclubs n'ayant pas été faites il est proposé de remettre cette décision à un prochain conseil avec tous les éléments nécessaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la demande de Mr DUPOUY, les trous du chemin on été rebouchés. Concernant la réparation de la toiture, Mr GOUYON est chargé de ce dossier.

Mme BAGNAUD M. Claude souhaite savoir ce que nous dépensons pour le terrain d'ULM (assurance-impôts etc...).

Après délibération, le Conseil Municipal demande que ces démarches soient faites pour la prochaine réunion afin de prendre une décision concernant le loyer.

CONSEIL DEPARTEMENTAL – FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil que chaque année, une demande de participation est faite à la Commune pour attribuer une aide au Conseil Départemental dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement.

Les aides du FSL peuvent notamment permettre :

- de financer le dépôt de garantie, le premier loyer, l'assurance du logement,
- de rembourser les dettes de loyers et charges comprises dont le règlement conditionne l'accès à un nouveau logement,

- de rembourser les impayées de factures d'eau, d'énergie et de téléphone.

Les conditions d'attribution des aides, ainsi que les règles de fonctionnement du FSL, sont fixées par le règlement intérieur.

Les dossiers seront envoyés au Conseil Départemental.

La participation des collectivités locales est facultative et laissée à leur libre appréciation. Le montant de la contribution financière sera révisé chaque année.

Il est institué des commissions aux fins d'examen des situations. En acceptant de verser une participation, la commune obtiendra un droit de vote lors de ces commissions et pourra ainsi donner son avis sur les dossiers.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité refuse de participer. Des aides pourraient être attribuées au cas par cas pour des personnes en difficultés sur la commune dans le cadre du CCAS.

WIFI 63

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que lors de la précédente réunion du Conseil il avait été décidé que Mme Stéphanie GIRAUDET devait se renseigner sur différents points avant de choisir si on adhère ou non au dispositif WIFI 63.

Après l'exposé de Mme Stéphanie GIRAUDET, le Conseil Municipal à la majorité (12 pour et 3 abstentions) choisit d'adhérer à ce dispositif et de le mettre sur la place. Le prix de l'abonnement sera de 288 €HT/an. Une ligne ADSL devra être créée.

MISSION « AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME – AD'AP »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du dossier de réhabilitation de la salle des fêtes il est nécessaire d'établir un diagnostic d'accessibilité afin de rédiger un Ad'AP.

Monsieur le Maire propose de retenir le cabinet « APAVE - 30 boulevard Maurice Pourchon - 63 000 Clermont-Ferrand » pour un montant de 3 280.00 €HT. Les bâtiments concernés sont

- Ecole – Cantine – Mairie
- Salle des associations
- Vestiaires foot
- Buvette foot
- Salle des fêtes
- Eglise

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'Agenda d'accessibilité programmée Ad'AP avec l'APAVE pour un montant de 3 280.00 €HT.

BILAN AMIANTE SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de réhabilitation de la salle des fêtes, il est nécessaire de réaliser un diagnostic amiante avant d'entreprendre les travaux. Monsieur le Maire demande au Conseil la délégation pour le choix du prestataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Mr le Maire à choisir le prestataire et signer le contrat correspondant.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE DE ST GERVAIS

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Mairie de St Gervais d'Auvergne concernant l'inscription de 4 enfants de Saint-Priest à l'école maternelle et primaire de Saint-Gervais pour l'année scolaire 2015-2016.

La mairie de Saint-Gervais demande une participation correspondante aux frais de fonctionnement scolaire qui s'élève à 285 € enfant soit 1 140 €

Enfants :

Nom	Prénom	Date Naissance
BOURNAT	Kate	04/10/2012
VERNERET	Mathéis	14/02/2012
MOLINA	Hugo	10/12/2010
MOLINA	Noah	09/12/2008

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité refuse de participer aux frais de fonctionnement pour ces enfants.

DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA COMMUNE PARMIS LES COMMUNES SINISTREES AU TITRE DE LA SECHERESSE 2015

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conséquences pour la profession agricole de la sécheresse subie de mai à septembre 2015.

Suite aux estimations faites par les agriculteurs, la perte de rendement se situe entre 40 et 70%. Ces pertes compromettent l'équilibre de trésorerie dans les exploitations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, autorise le Maire à déposer une demande de dégrèvement de TFNB et demande que la commune soit déclarée sinistrée au titre des calamités agricoles.

DON DU CLUB DES JEUNES

Monsieur le Maire signale que le Club des Jeunes de Saint-Priest des Champs a fait un don de 580 euros à la commune pour la remercier de l'aide apportée pour l'organisation de la fête patronale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce don et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes.

REHABILITATION SALLE DES FETES

Monsieur le Maire fait le compte rendu des réunions qui ont eu lieu les 12 et 20 octobre. La 1^{ère} tranche des travaux consistera à l'isolation du bâtiment, le changement des fenêtres, le chauffage et l'électricité.

BATIMENT PETIT Marie (dossier boulangerie)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la vente de ce bâtiment se fera courant novembre.

EPF Smaf

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'adhésion de nouvelles communes à l'EPF Smaf.

AMENAGEMENT FONCIER

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Ministère de l'Agriculture concernant l'aménagement foncier. Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion avec toutes les administrations concernées.

PREFECTURE « Schéma Départemental de Coopération Intercommunale »

Monsieur le Maire informe le Conseil, que suite à l'envoi du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par Mr Le Préfet, la commune dispose d'un délai 2 mois pour se prononcer sur celui-ci. Le délai part du 9 octobre 2015.

Les conseillers peuvent consulter ces documents sur le site :

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/schema-departemental-de-cooperation-intercommunale-r1627.html>

INFOS / REUNIONS / INVITATIONS

- ✓ Aménagement Foncier : Réunion le **26 Octobre à 9 heures 30**.
- ✓ Epicerie Solidaire : Comité de pilotage le **27 octobre à 9H30 à St Eloy les Mines**.
- ✓ SMADC : Assemblée Générale le **30 octobre à 14H30 à la halle St Gervais d'Auvergne**. Mme Stéphanie GIRAUDET sera présente.
- ✓ DEPARTEMENT : Réunion AGRILocal63 le **17 novembre à 14H30 Manzat**.
- ✓ CILE : Invitation par le groupe local Combrailles le **vendredi 30 octobre à 20h30** au bar associatif **Le Bancal à St Eloy les Mines**, pour une présentation de la DOUME avec projection de courts documentaires sur les monnaies locales complémentaires suivis d'une discussion.
- ✓ Collectif de Défense et de Développement des Services Publics dans les Combrailles : Journée d'échanges et de débats en collaboration avec l'association « Espace Citoyen Combrailles », le **7 novembre de 9H30 à 16H salle des fêtes de Miremont**. Cette rencontre sera l'occasion de débattre sur la réforme territoriale et la problématique : « Quelle place pour les habitants des Combrailles au sein de la future grande région Auvergne Rhône-Alpes ? ».
- ✓ ALIAS 63 : Réunion d'information sur le projet «Création d'un lieu de vie & d'accueil en Combrailles » le **29 octobre à 18H à la halle de St Gervais d'Auvergne**.
- ✓ CROSS DE VOLVIC : **Inscription (course) du 21 novembre à 13h15**.
- ✓ COM/COM :
 - En vue du dépôt par le SMADC d'une candidature collective à l'appel à projet FISAC, la Communauté de Communes Cœur de Combrailles souhaite

organiser une réunion associant les consulaires, le SMADC et les représentants des Communes au sein du groupe de travail « développement économique », afin de recenser les projets publics et privés touchant au commerce, à l'artisanat et aux services sur l'ensemble de son territoire. **Ce groupe de travail est programmé le vendredi 20 novembre à 14h30 à la Halle Cœur de Combrailles.** Mme ALVES Pierrette assistera à cette réunion.

- **Mission Service Civique :** la communauté accueil 2 jeunes au sein du service Enfance Jeunesse et de maintien à domicile depuis le 12 octobre. Pour mener à bien leur mission, ces jeunes prendront contact avec les mairies pour un RDV. La COM/COM souhaite avoir une personne référente au sein des collectivités pour le suivi de ces missions : Mr FAVIER Bernard sera la personne référente.
- ✓ PREFECTURE : Réunion comité de pilotage NATURA 2000, **le 3 novembre à 15H VITRAC.** Mmes LEBRETON Marie et BARBECOT Annie assisteront à cette réunion.
- ✓ SDIS : Invitation à la Sainte Barbe Départementale **le 15 novembre à 11H à MARINGUES.**
- ✓ ADAPEI : Dissolution de l'association SPLASH.

TRAVAUX A FAIRE DANS LES VILLAGES ET LA COMMUNE / LES EMPLOYES

- Branches coupées par EDF dans les villages sous les lignes électriques. Faire passer un article dans le journal pour informer les propriétaires.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

Voirie, assainissement :

- Prendre un RDV avec le SIV de Menat pour solder le dossier FIC.
- Réunion pour le cimetière, mercredi 28 octobre à 17 heures.

Bâtiments communaux :

- Demande par les intervenants TAP de faire des étagères dans le local du préau afin de ranger le matériel. Se sera fait par les employés communaux.
- Re-suivre la toiture de la buvette du foot et vérifier celle de la salle des fêtes.

Information :

- Bulletin : listes des nouveaux arrivants depuis le 1^{er} janvier 2015 et listes des artistes ou artisans d'art. Les conseillers doivent faire remonter ces informations au secrétariat.

CCAS :

- Faire une réunion pour la préparation de l'arbre de Noël. Pierrette ALVES est chargée de ce dossier.

Vie communale :

- Mme ALVES Pierrette donne les bilans financiers concernant le fleurissement et les

travaux de petit patrimoine.

Fleurissement : 2 179.60 €TTC

Petit Patrimoine : 4 615.43 €TTC (correspondant aux matériaux achetés et à l'acquisition de la bétonnière). Une réunion de la commission Vie Communale sera organisée pour voir ce qui peut être fait pour le fleurissement.

Ecole - Cantine :

- Prévoir quelqu'un pour le remplacement de Monique LASCIOUVE.

Tourisme et Patrimoine :

- .Mr DESAUNOIS Laurent informe le Conseil que dans le cadre du verger, il a demandé un devis pour 30 arbres soit 590 €TTC (plantation comprise). Ces arbres seront plantés dans le terrain derrière le stade qui a une superficie d'environ 4 000 m². Un devis sera demandé au Conservatoire des espaces naturels pour la collecte des greffons sur une journée avec Mr DUPOUX.
Concernant le terrain à côté de la station d'épuration, nous devons définir ce que nous souhaitons en faire.

QUESTIONS DIVERSES

- Salle des Fêtes : Commander des verres à pieds et des petites cuillères.
- Téléthon : Le samedi 21 Novembre (belote et repas tripes)
- Coupe de bois : Voir avec les entreprises pour qu'elles viennent enlever le bois qui se trouve dans les fossés du Vernadel et du Cluzel.
- COF : Mr LONCHAMBON Jean laisse la présidence de l'association. Prévoir une réunion avec toutes les associations.